

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

**EXTRAIT N° 81.26 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Membres du Conseil Communautaire :

SEANCE DU 18 mai 2026

- **En exercice** : 88 (commune de Bayons non représentée)
- **Présents** : 71
- **Votants** : 87 (16 procurations)
- **Suffrages exprimés** : 84 (79 pour, 5 contre et 3 abstentions)
- **Secrétaire de séance** : Madame Maëlle HEBIDI

Le dix-huit mai deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le conseil de communauté dûment convoqué le douze mai deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace de loisirs mutualisé de Valenty (commune de Ventavon), sous la présidence de M. Jean-Pierre TEMPLIER, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents ou représentés :

- Pour la commune d'Authon : M. Jean-Paul BROUCHON
- Pour la commune de Barret sur Méouge : M. Bruno LAGIER
- Pour la commune de Bayons : non représentée
- Pour la commune de Bellaffaire : M. Bernard CAVEING
- Pour la commune de Chanousse : M. Alain MATHIEU, représenté par son suppléant, M. Boris EMERIAU
- Pour la commune de Châteaufort : Mme Pascale BERAUD, représentée par Mme Anne GAUTIER, à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Clamensane : Mme Charlotte PLAZANET
- Pour la commune d'Entrepierres : M. Jean-Marc ALPE
- Pour la commune d'Eourres : Mme Nathalie DE BRUYNE
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : Mme Sylvaine JOUVE
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO, représenté par M. Michel Hernandez, à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Damien DURANCEAU
- Pour la commune de Gigors : M. Daniel TERRIER
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : Mme Mathilde GIROUD
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Patrick MEYERE, présent à partir du point 4
- Pour la commune de La Pierre : M. Olivier REYNAUD
- Pour la commune de Laborel : Mme Renée MAOUI
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS, représenté par M. Jean-Michel MAGNAN, à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Laragne-Montéglin :
 - Mme Nathalie BACHELARD COLOMB
 - M. Maurice BRU, représenté par Mme Anne TRUPHEME, à qui il a donné procuration
 - M. Joël CHAUVIN
 - M. Pierre LESBROS, représenté par Mme Nathalie BACHELARD-COLOMB, à qui il a donné procuration
 - M. Kevin QUEYREL
 - Mme Fabienne RAUD
 - Mme Anne TRUPHEME
 - Mme Laure VANOORENBERGHE
- Pour la commune de Lazer : M. Serge MAOUI
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune du Poët : M. Gautier AILLAUD
- Pour la commune de l'Epine : Mme Martine PECH-RABASSE représentée par son suppléant M. Damien MEYNAUD
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Louis DAVID

- Pour la commune de Méreuil : Mme Annick REYNAUD-FREY
- Pour la commune de Mison :
 - M. Robert GAY, représenté par Mme Marilyne RICHAUD, à qui il a donné procuration
 - Mme Marilyne RICHAUD
- Pour la commune de Monétier-Allemont : M. Henri MEVOLHON
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX, représentée par son suppléant, M. Philippe SCHREINEMACHERS
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MÂNE
- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR
- Pour la commune de Nibles : Mme Anne GAUTIER
- Pour la commune de Nossage-et-Bénévent : M. Martial ESPITALIER
- Pour la commune d'Orpierre : M. Gilles CREMILLIEUX
- Pour la commune de Ribeyret : M. André GUEYTE
- Pour la commune de Rosans : M. Lionel TARDY
- Pour la commune de Saint-André-de-Rosans : Mme Cécile LIOTARD, représentée par Mme Marie José DUFOUR, à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Sainte-Colombe : M. Jean-Pierre ROUX, représenté par son suppléant M. Éric GERNEZ
- Pour la commune de Saint-Geniez : M. Olivier CHABRAND
- Pour la commune de Saint-Pierre-Avez : M. Florent ARMAND
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Salérans : M. Éric DEGUILLAME
- Pour la commune de Savournon : M. Laurent SCHERRER
- Pour la commune de Serres :
 - Mme Véronique ARLAUD
 - M. Thierry ARNAUD
 - M. Daniel ROUIT
- Pour la commune de Sigottier : M. Jean DEPEYRE
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Sisteron :
 - M. Alain ANGELVIN
 - Mme Céline BURLE, représentée par Mme Djamila GIRARD BELHAOUES
 - M. Jean-Louis CLEMENT
 - M. Bernard CODOUL, représenté par Mme Christine REYNIER, à qui il a donné procuration
 - M. Benjamin CUCCHIETTI, représenté par Mme Géraldine TAIX, à qui il a donné procuration
 - M. Christian GALLO
 - Mme Djamila GIRARD BELHAOUES
 - Mme Maëlle HEBIDI
 - M. Sylvain JAFFRE
 - M. Nicolas LAUGIER, représenté par M. Laurent SAROLI, à qui il a donné procuration
 - Mme Zoé LEROUGE, représentée par Mme Mathilde GIROUD, à qui elle a donné procuration
 - Mme Nicole PELOUX
 - M. Franck PERARD, représenté par M. Jean-Pierre TEMPLIER, à qui il a donné procuration
 - Mme Christine REYNIER
 - Mme Géraldine TAIX
 - M. Jean-Pierre TEMPLIER
 - M. Laurent SAROLI
 - Mme Stéphanie SEBANI, représentée par M. Sylvain JAFFRE, à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE, représenté par M. Florent ARMAND, à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Thèze : M. Gêrôme GARCIN
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Florent MARTIN
- Pour la commune de Val Buëch-Méouge :
 - Mme Béatrice ALLIROL, représentée par M. Gérard NICOLAS, à qui elle a donné procuration
 - M. Grégory MOULLET
 - M. Gérard NICOLAS
- Pour la commune de Valavoire : M. Hervé MIRAN
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Catherine DOYONNAS, représentée par son suppléant, M. Jean-Marie COLLOMBON

- Pour la commune de Ventavon : M. Jean-Claude FAVIER
- Pour la commune de Villebois les Pins : Mme Marianne ROUX

Absents non représentés :

- Pour la commune de Valdoule
- M. Gérard TENOUX

ORDRE DU JOUR : Acquisition de vélos à assistance électrique : reconduction du dispositif d'aides financières aux particuliers pour l'année 2026

Encourager les déplacements moins polluants, comme le vélo, est l'un des engagements du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la CCSB. Cependant, les coûts d'acquisition des vélos à assistance électrique (VAE) restent souvent un frein au développement de ce type de mobilité.

Considérant que soutenir la mobilité douce contribue également à renforcer les conditions d'attractivité du territoire, cette action est inscrite dans l'axe 1.2 du Schéma de Développement Economique.

Ainsi, par délibération n° 80.22 du 5 avril 2022, le conseil communautaire a approuvé la mise en place d'un dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique (VAE) pour les particuliers. Ce dispositif a été reconduit avec succès en 2023, 2024 et 2025.

Il est proposé de le redéployer une nouvelle fois en 2026 en allouant une enveloppe prévisionnelle de subvention de 7 000 €. Les crédits nécessaires sont prévus au budget général 2026 de la CCSB.

Pour rappel, les conditions d'éligibilités de l'aide octroyée par la CCSB sont les suivantes :

- Être un particulier majeur (le bénéficiaire ne peut être une personne morale), justifiant d'une résidence principale sur le territoire de la CCSB, et sans condition de revenus ;
- Acheter un VAE neuf (au sens de l'article R.311-1 du Code de la Route) chez un professionnel situé dans les départements des Alpes de Haute-Provence, des Hautes-Alpes ou de la Drôme ;
- Demander l'aide auprès de la CCSB dans un délai maximum de 2 mois suivant l'acquisition du VAE ;

Le montant de l'aide forfaitaire est fixé à 200 €, dans la limite d'un VAE par personne et de deux VAE par foyer (soit 400 € par foyer).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve la reconduction du dispositif d'aide financière à l'acquisition de VAE pour l'année 2026, dans la limite de l'enveloppe prévisionnelle de 7 000 € ;
- soutient l'ensemble des dossiers éligibles reçus depuis le 1^{er} janvier 2026 ;
- autorise le président à signer tout document concernant ce sujet.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.

Pour extrait conforme
Le Président,
Jean-Pierre TEMPLIER



La secrétaire de séance,
Maëlle HEBIDI

Publiée le : 27 MAI 2026